



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 14 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze février à dix-huit heures trente le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Cherves-Richemont, sous la présidence de M. Jacques SAUTON, Président.

Date de convocation	08/02/2018	Membres en exercice	62
Date de séance	14/02/2018	Membres présents	35
		Membres votants	35

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTES	NOM - PRENOM
AUJAC	M. RULLAND Claude
AUTHON-EBEON	M. CAILLAUD Jean-Claude
BAGNIZEAU	M. NORMANDIN Jean-Claude
BRIZAMBOURG	M. VOL Francis
COURCERAC	M. LAMIRAUD Gérard
CRESSE	M. DEVAUTOUR Bruno
FONTAINE-CHALENDRAY	Mme RÉ Jocelyne
HAIMPS	M. SAUTON Jacques
MATHA	M. GUYONNET Marcel
MONS	Mme COCUAUD Jacqueline
MONS	M. HILLAIRET Jérôme
NANTILLE	M. BIZOT Jacques
SAINT-OUEN-LA-THENE	M. BRUNET Guy
SAINTE-MEME	M. GRATEAU Denis
THORS	M. RENAUD Fabrice
THORS	M. MORIN Marcel
PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	NOM - PRENOM
BOUTIERS-SAINT-TROJAN	Mme DE LAMARRE Nathalie
BREVILLE	Mme BARBEAU Jackie
CHERVES RICHEMONT	M. ETOURNEAU Jean-Louis
CHERVES RICHEMONT	M. LAMBERT Jean-Pierre
COGNAC	M. GUINET Claude
COGNAC	Mme PETIT Dominique
COGNAC	M. LELAIN Christian
JAVREZAC	M. AUTRET Michel
MESNAC	Mme ROBBE Nathalie
NERCILLAC	M. JUNG Joël
SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	M. MOREAU Claude
SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	M. SOUCHAUD Dominique

PRÉSENTS	
CDA SAINTES	NOM - PRENOM
BURIE	M. ANTIER Patrick
LE SEURE	M. CHASSERIEAU Philippe
ST BRIS DES BOIS	M. COMBEAU Bernard
ST CESAIRE	M. CHANTEREAU Michel
VILLARS-LES-BOIS	Mme HENRY Laurence

EXCUSÉS	
	NOM - PRENOM
CDA SAINTES	M. BARUSSEAU Fabrice
GRAND COGNAC	M. COLLIN Christophe
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTES	M. CROIZET Jacky
CDA SAINTES	M. DEFOULOUNOUX Bernard
CDA SAINTES	M. LITOUX Gérard (P)
CDA SAINTES	M. MONJOU Alain
GRAND COGNAC	M. THORAUX Claude (P)
GRAND COGNAC	Mme LACROIX Nathalie

ONT EGALEMENT PARTICIPÉ À RÉUNION	
CDC DU ROULLAICAIS	TURQAT Philippe
TECHNICIEN DE RIVIÈRE	MAZIN Antoine
TECHNICIENNE DE RIVIÈRE	PERRON Alice
TECHNICIENNE DE RIVIERE	TALLERIE Sammie
SECRETAIRE	COUPRIE Karine

(P) pouvoir

M. LITOUX Gérard a donné pouvoir à M. CHANTEREAU Michel

M. THORAUX Claude a donné pouvoir à M. SAUTON Jacques

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HILLAIRET Jérôme

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les membres du comité syndical de leur présence. Il soumet à l'assemblée le compte rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

1 - PRESENTATION DE KARINE COUPRIE, NOUVELLE RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Président présente au Comité Syndical Karine COUPRIE, arrivée le 15 janvier 2018 au poste de responsable administrative polyvalente.

M. BIZOT Jacques, le doyen des membres du comité, a pris ensuite la présidence.

2 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le Président, doyen de l'assemblée, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-10 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité l'assemblée à procéder à l'élection d'un Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque membre de l'assemblée délibérante, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins		34
	Bulletins litigieux à déduire (article L65 et L66 du Code Électoral)		0
	Nombre de suffrages exprimés		32
	Majorité absolue		18
Ont obtenu :			
	Jacques SAUTON	voix	31
	Philippe CHASSERIEAU	voix	1

Jacques SAUTON a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3- ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

AVEC DÉLÉGATION GÉNÉRALE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins		35
	Bulletins litigieux à déduire (article L65 et L66 du Code Électoral)		0
	Nombre de suffrages exprimés		35
	Majorité absolue		18
Ont obtenu :			
	Claude GUINET	voix	35

Claude GUINET a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

EN CHARGE DE LA QUALITÉ**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins	35
	Bulletins litigieux à déduire (article L65 et L66 du Code Électoral)	0
	Nombre de suffrages exprimés	35
	Majorité absolue	18
Ont obtenu :		
	Dominique PETIT	voix
		35

Dominique PETIT a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

EN CHARGE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES INONDATIONS**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins	35
	Bulletins litigieux à déduire (article L65 et L66 du Code Électoral)	0
	Nombre de suffrages exprimés	35
	Majorité absolue	18
Ont obtenu :		
	Nathalie ROBBE	voix
		35

Nathalie ROBBE a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

EN CHARGE DU SECTEUR ANTENNE AMONT**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins	35
	Bulletins litigieux à déduire (article L65 et L66 du Code Électoral)	0
	Nombre de suffrages exprimés	35
	Majorité absolue	18
Ont obtenu :		
	Jacky MOREAU	voix
		35

Jacky MOREAU a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

EN CHARGE DU SECTEUR DANDELLOT-SAUDRENNE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins	35	
	Bulletins litigieux à déduire (article L65 et L66 du Code Électoral)	0	
	Nombre de suffrages exprimés	35	
	Majorité absolue	18	
Ont obtenu :			
	Gérard LAMIRAUD	voix	35

Gérard LAMIRAUX a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

EN CHARGE DU SECTEUR ANTENNE AVAL

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins	35	
	Bulletins litigieux à déduire (article L65 et L66 du Code Électoral)	0	
	Nombre de suffrages exprimés	35	
	Majorité absolue	18	
Ont obtenu :			
	Jean-Louis ETOURNEAU	voix	35

Jean-Louis ETOURNEAU a été proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé.

EN CHARGE DU SECTEUR SOLOIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins	35	
	Bulletins litigieux à déduire (article L65 et L66 du Code Électoral)	0	
	Nombre de suffrages exprimés	35	
	Majorité absolue	18	
Ont obtenu :			
	Nathalie DE LAMARRE	voix	35

Nathalie DE LAMARRE a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

EN CHARGE DU SECTEUR CORAN-BOURRU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins	35	
	Bulletins litigieux à déduire (article L65 et L66 du Code Électoral)	0	
	Nombre de suffrages exprimés	35	
	Majorité absolue	18	
Ont obtenu :			
	Michel CHANTEREAU	voix	35

Michel CHANTEREAU a été proclamée sixième vice-président et a été immédiatement installée.

5 - ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins	35
	Bulletins litigieux à déduire (article L65 et L66 du Code Électoral)	0
	Nombre de suffrages exprimés	35
	Majorité absolue	18

Ont obtenu :

	Guy BRUNET	voix	35
	Claude BOULETREAU	voix	35
	Philippe CHASSERIEAU	voix	35
	Gérard LITOUX	voix	35
	Jacky CROIZET	voix	35

Guy BRUNET,
Claude BOULETREAU,
Philippe CHASSERIEAU,
Gérard LITOUX,
Jacky CROIZET ,

ont été proclamés membres du bureau et ont été immédiatement installés.

6 – DESIGNATION DU DELEGUE DU CNAS

Monsieur le Président expose au comité syndical que le SYMBA adhère au CNAS pour bénéficier de l'action sociale pour ses agents.

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation du délégué local siégeant au collège des élus du CNAS.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical désigne :

- Jean-Louis ETOURNEAU comme délégué au collège des élus du CNAS.

7 – DESIGNATION DU DELEGUE A L'UNIMA

Monsieur le Président expose au comité syndical que le SYMBA adhère à l'UNIMA.

L'UNIMA est un syndicat en Charente-Maritime chargé d'accompagner ses adhérents pour l'étude, la conception et la réalisation de travaux sur les ouvrages hydrauliques.

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation d'un délégué siégeant au comité syndical de l'UNIMA.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical désigne :

- Jacky MOREAU comme délégué titulaire ;
- Jacques SAUTON comme délégué suppléant.

8 – DESIGNATION DU DELEGUE CHARENTE EAUX

Monsieur le Président expose au comité syndical, qu'en tant que collectivité membre de Charente Eaux, il est nécessaire de procéder à la désignation du délégué au Syndicat mixte de Charente Eaux.

Il rappelle qu'il s'agit d'un syndicat mixte ouvert qui apporte à ses membres une assistance technique et administrative dans le domaine de l'eau (eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, milieux aquatiques) afin de les accompagner dans l'exercice quotidien de leurs compétences. Le gouvernance de ce syndicat s'appuie sur un comité syndical composé d'un délégué par collectivité membre disposant d'autant de voix que de compétences exercées par la dite collectivité.

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au sein du comité syndical de Charente Eaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical désigne :

- Jean-Louis ETOURNEAU comme délégué titulaire ;
- Jacques SAUTON comme délégué suppléant.

9- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLE DU SAGE CHARENTE

À la demande de Monsieur le Préfet de Charente-Maritime, le SYMBA doit désigner son représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Charente.

Monsieur le Président présente sa candidature pour représenter le SYMBA au sein du collège des collectivités territoriales de la CLE du SAGE Charente.

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation d'un membre à la CLE du SAGE Charente.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical nomme Jacques SAUTON comme représentant du SYMBA pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente.

10- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018.

11- AUTORISATION DU PRESIDENT A ESTER EN JUSTICE POUR L'AFFAIRE POUVALOUE

Monsieur le Président expose au comité syndical le besoin de l'autoriser à nouveau à ester en justice pour l'affaire POUVALOUE. Effectivement, suite à la fusion du SYMBA avec le SIA de la Vallée de l'Antenne lors de la modification statutaire du 4 mars 2015, c'est le SYMBA qui reprend la suite de ce dossier.

Le Président invite le Comité Syndical à se prononcer sur cette affaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité M. SAUTON Jacques à ester en justice pour l'affaire POUVALOUE.

12 – CRÉATION DE POSTES DE TECHNICIEN DE RIVIERES

Le Président, rappelle au Comité Syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant l'extension de territoire prévue pour le SYMBA,

Monsieur le Président expose au Comité syndical la nécessité de recruter un technicien de rivière compte tenu de la charge de travail à venir.

Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité, décide de recruter un technicien de rivière à compter du 1er mai 2018. Ne pouvant présumer du grade de l'agent susceptible d'être recruté, le Comité Syndical décide d'ouvrir :

- un poste de technicien territorial à temps complet (35/35èmes)

- un poste de technicien territorial principal 2ème classe à temps complet (35/35èmes)

Il autorise Monsieur le Président à :

- procéder aux déclarations de vacances et publicités afférentes
- signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Point d'avancement sur les projets et travaux en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.